

## **CAvis adopté**

Séance plénière du 14 octobre 2025

# *La santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société*

## **Déclaration du groupe CGT-FO**

La santé mentale est aussi importante que la santé physique. Dès le jeune âge, l'équilibre psychologie et mental de l'enfant doit être préservé et cette responsabilité incombe aux adultes et à la société toute entière. Cette dernière doit s'assurer que ses actions tiennent compte du bien-être des enfants et de leur épanouissement.

A travers ce travail, le CESE cherche notamment à sensibiliser les pouvoirs publics pour que la santé mentale des enfants soit au cœur des politiques publiques. Elles doivent penser l'enfant et sa santé en les intégrant dans leurs différents environnements de vie. Les troubles mentaux chez l'enfant et l'adolescent doivent être pris en charge et soignés précocement pour éviter qu'ils ne s'installent et bouleversent toute leur vie. Notre système de santé doit donc avoir la capacité de répondre à cette exigence, ce qui n'est malheureusement pas le cas. La situation est dégradée aussi bien pour la médecine de ville que pour la médecine scolaire et dans beaucoup de territoires les déserts médicaux sont de plus en plus nombreux.

Le groupe FO soutient donc toutes les préconisations qui demandent plus de moyens pour la médecine et en particulier la médecine scolaire, qui connaît encore davantage de difficultés de recrutement. Elle doit être mieux reconnue, valorisée et son rôle dans le développement d'une politique de prévention doit être renforcé.

Il faut également augmenter les rémunérations des personnels de santé et améliorer leurs conditions de travail pour rendre ces métiers plus attractifs. Il faut aussi sensibiliser l'ensemble de la société aux enjeux de santé mentale des jeunes dans le cadre d'une politique de prévention plus large qui mobilise l'ensemble des acteurs.

Le groupe FO remercie le CESE pour la qualité de ce travail.

Cependant le groupe FO ne s'autorise pas, en qualité d'organisation syndicale, à se prononcer sur certaines préconisations mise en avant dans l'avis.

Ainsi à titre d'illustration, le groupe FO ne peut pas se prononcer sur la préconisation concernant la mise en place d'un couvre-feu numérique pour les mineurs ni la généralisation du dispositif de pause numérique.

Pour ces raisons **le groupe FO a décidé, toute en rappelant la qualité de ce travail, de ne pas prendre part au vote.**